



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI

**AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE LUNDI 2 AVRIL 2025 A 17 HEURES 30

.....

Sous la présidence de Monsieur Pierre LATTARD

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER et Mme Nicole VAYROU (BALMA), M. Vincent BOUVIER et Mme Marie PERRET (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), MM. Laurent FOREST et Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Geoffroy DE LA PANOUSE et Mme Michèle TOUZELET (CC TERRES DU LAURAGAIS), MM. Didier AVERSENG et Patrick PLIQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT (CC FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSAN), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Jean-Claude PINEL (CC SOR AGOUT) et M. Michel BOUYSOU (CC TARN AGOUT)

A donné pouvoir : M. Gibert HEBRARD (TERRES VDU LAURAGAIS) à Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX BELLEVUE)

Était absent excusé : Mme Annette LAIGNEAU (TOULOUSE), Fabrice BAUDEAU (SICOVAL), M. Denis BRUN (CC FRONTONNAIS) et Daniel THOMAS (AUCAMVILLE).

SYNDICAT DU BASSIN HERG GIROU**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte qui fait ressortir un excédent global de 281 062.78 € de la manière suivante :

	fonctionnement	investissement	total
Résultats antérieurs	13 917,78	- 137 453,00	- 123 535,22
Recettes de l'exercice	2 451 059.22	382 143,06	2 833 202.28
Dépenses de l'exercice	2 117 031.85	449 025.43	2 566 057.28
Résultat de l'année	334 027.37	- 66 882.37	267 145
Résultats cumulés	347 945.15	- 204 335.37	143 609.78
Reports des dépenses d'investissement		- 133 892,22	
Reports des recettes d'investissement			
Total		-	
Résultats nets à reprendre	347 945.15	- 338 227.59	9 717.56

Ce tableau retrace les éléments suivants :

Détermination du résultat en section de fonctionnement :

Ce résultat, d'un montant global de **347 945.15** € est déterminé en reprenant le résultat cumulé de l'exercice.

Détermination du besoin de financement en section d'investissement :

Ce résultat d'un montant global de **- 338 227.59** € est déterminé à partir du résultat cumulé de l'exercice.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement représentant une somme globale de **347 945.15 €**, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement pour un montant global de **338 227.59 €**, le solde soit **9 717.56 €**, étant porté en report de la section de fonctionnement.

Je vous propose, dès lors, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE :

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, apparaissant au Compte Administratif 2023, soit **347 945.15 €**, en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de **338 227.59 €**, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice, le solde soit **9 717.56 €** étant porté en report de la section de fonctionnement.

Ces sommes seront reportées au Budget Primitif 2025.

Le vote ayant eu lieu a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 24
• pour : 24
• contre : 0
• abstentions : 0

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**


Syndicat du Bassin
Hers Girou
Siège Social : 45, rue Paule Raymondis
31200 TOULOUSE